

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 octobre 2024

Délibération n°10/2024



**maison
de la
culture**
BOURGES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-522881630-20241211-10-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 décembre 2024

Le onze décembre deux mille vingt-quatre, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le Président envoyée en date du 25 novembre 2024.

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentants de l'Etat

- M. Maurice BARATE, Préfet du Cher

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher

Représentants de la Ville de Bourges

- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture, représentant M. Yann GALUT, Maire de Bourges
- M. Alexis LUBERNE, Conseiller Municipal
- Mme Sylviane MORASIN, Conseillère Municipale

Personnalités qualifiées

- M. Georges BUISSON, président
- Mme Colette PUYNEGE, vice-présidente
- Mme Elisabeth SANSON
- Mme Delphine BORDAT, représentant M. Dominique DELAJOT, personnalité qualifiée
- Mme Christine CHEZE-DHO
- M. Fabrice HOFFELIN

Représentantes du Personnel de l'EPCC

- Mme Sylvie TRUELLE
- Mme Catherine BOUZITAT

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- Mme Anna-Laude BOULON, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire, représentant Mme Sophie BROCAS, Préfète de la Région Centre-Val de Loire et Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire
- Mme Maud BRUN, Directrice de la Culture, Conseil Régional Centre-Val de Loire

INVITE(ES) PRESENT(E)S (suite)

- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher
- M. Marc PATARD, Directeur de la Culture, Conseil Départemental du Cher
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Nathalie PLAVÉRET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Maëlle MONCELON, alternante en comptabilité, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire (Pouvoir à Mme Anna-Laude BOULON)
- M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture (Non représenté)
- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire (pouvoir à Mme Anna-Laude BOULON)

Représentant de la Région Centre-Val de Loire

- M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (Non représenté)

Représentant de la Ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire de Bourges (pouvoir à M. Yannick BEDIN)

Personnalités qualifiées

- M. Dominique DELAJOT (pouvoir à Mme Delphine BORDAT)
- Mme Anne MATHERON (non représentée)

INVITE(E)S EXCUSES

- M. Guillaume CREPIN, Conseiller du Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Nathalie PLAVÉRET est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2024
A 14H30

Délibération n°10/2024

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment L 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du Conseil d'Administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité / à la majorité :

- D'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 16 octobre 2024 à 14h30.

Votants : 17

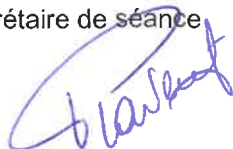
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération
culturelle « Maison de la Culture de Bourges »

Olivier ATLAN



Nathalie PLAVERET
Secrétaire de séance



maisondelaculture
BOURGES

SCÈNE NATIONALE / CENTRE DE CRÉATION
BP 257 - 18005 BOURGES CEDEX
T 02 48 67 74 74 MCBOURGES.C

SIRET > 52288163000027 code APE > 900
TVA intracom > FR90522881630



**maison
de la
culture**
BOURGES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 à 14H30

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentants de l'Etat

- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire
- M. Nicolas BONNES, chargé de suivi des politiques publiques au service de la coordination interministérielle, représentant M. Maurice BARATE, Préfet du Cher

Représentants de la Ville de Bourges

- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture
- Mme Sylviane MORASIN, Conseillère Municipale

Représentant de la Région Centre-Val de Loire

- Guillaume CREPIN, Conseiller du Conseil Régional Centre-Val de Loire, représentant M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher

Personnalités qualifiées

- M. Georges BUISSON, président
- Mme Colette PUYNEGE, vice-présidente
- M. Dominique DELAJOT
- Mme Delphine BORDAT
- M. Fabrice HOEFFELIN
- Mme Elisabeth SANSON

Représentantes du Personnel de l'EPCC

- Mme Sylvie TRUELLE
- Mme Catherine BOUZITAT

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- Mme Anna-Laude BOULON, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire
- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire

INVITE(ES) PRESENT(E)S (suite)

- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher
- M. Marc PATARD, Directeur de la Culture, Conseil Départemental du Cher
- Mme Céline DEVAUX, Responsable administrative et financière de la Direction de la Culture, Ville de Bourges
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Nathalie PLAVERET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Maëlle MONCELON, alternante en comptabilité, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire (Pouvoir à Mme Christine DIACON)
- M. Maurice BARATE, Préfet du Cher (Pouvoir à M. Nicolas BONNES)
- M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture (Pouvoir à Mme Christine DIACON)

Représentant de la Région Centre-Val de Loire

- M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire

Représentants de la Ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire de Bourges (Pouvoir à M. Yannick BEDIN)
- M. Alexis LUBERNE, Conseiller Municipal (Pouvoir à Mme Sylviane MORASIN)

Personnalité qualifiée

- Mme Anne MATHERON (Pouvoir à M. Georges BUISSON)

INVITE(E)S EXCUSES

- Mme Marina MOUSSELINE, Directrice du développement éducatif et culturel, ville de Bourges
- M. Christophe BERNARD, Directeur Général Adjoint développement éducatif, culturel, sportif, transition numérique, ville de Bourges

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Nathalie PLAVERET est désignée comme secrétaire de séance.

Le président, Georges BUISSON, remercie l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur présence. Il souhaite la bienvenue à Marc PATARD, nouveau Directeur de la Culture du Conseil Départemental du Cher, et à Nathalie PLAVERET, qui succède à Elodie THETIOT en qualité d'assistante de direction, chargée du mécénat.

Le président fait le point sur les membres excusés et les pouvoirs et informe que M. Yann GALUT aura un léger retard mais qu'il rejoindra notre séance sous peu. Il présente ensuite les 5 délibérations inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N°5/2024
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 AVRIL 2024

Le président soumet au Conseil d'Administration l'approbation du compte-rendu de la séance du 16 avril 2024.

Aucune remarque ou modification n'étant formulée, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

DÉLIBÉRATION N°6/2024
MISE EN PLACE ET INDEMNISATION DES ASTREINTES

Le président invite Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ à présenter la délibération concernant la mise en place et l'indemnisation des astreintes.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ rappelle que la Maison de la Culture déploie ses activités 7 jours sur 7. Afin d'assurer un fonctionnement conforme aux normes de sécurité en vigueur, il convient de mettre en place des astreintes pour répondre aux éventuels problèmes d'alarmes, de chauffage ou de climatisation.

Deux types d'astreintes sont mises en place sur les week-ends (du vendredi soir ou lundi matin) :

- Les astreintes d'exploitation qui concernent les postes de directrice technique, technicien bâtiment, régisseur général, opérateur projectionniste / 116.20 € bruts par week-end ;
- Les astreintes de décision qui concernent les postes de directeur, directrice adjointe, directrice des relations extérieures, directrice technique / 76 € bruts par week-end.

Le montant de ces astreintes a été déterminé sur la base de celui pratiqué dans la fonction publique.

En cas d'intervention, les salariés feront un décompte de leurs heures/jours travaillés pour les intégrer à leur planning annuel. Cette mise en place sera rétroactive au 1er janvier 2024.

Mme Christine DIACON s'étonne de cette rétroactivité dans la mesure où les membres du Conseil d'Administration n'ont pas été préalablement consultés à ce propos lors de la réunion du 7 décembre 2023.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ explique que cette consultation n'a pas lieu d'être dans la mesure où ces éléments de salaire entrent dans l'enveloppe de la masse salariale votée par le Conseil. Elle cite comme autre exemple la mise en place des titres restaurant qui s'est faite sans consultation préalable.

Le Président rappelle que la gestion du personnel est directement placée sous la responsabilité du directeur à condition, bien sûr, que le budget de la masse salariale voté ne soit pas dépassé. Il ajoute encore que l'équipe de la Maison de la Culture se trouve encore dans une période de découverte et de rodage du nouveau bâtiment. Cette décision concernant les astreintes est le fruit d'une pratique qui n'était pas prévue au départ. Par ailleurs, il considère que le montant financier concernant ces astreintes est tout à fait raisonnable et parfaitement justifié.

Mme Christine DIACON souhaiterait qu'un échange sur la masse salariale puisse se faire à l'occasion du vote du budget.

Le président rappelle que le Conseil débat amplement du budget avant de le voter. Il considère même qu'un budget n'est pas simplement un alignement de chiffres mais qu'il décline une véritable politique d'actions. Le montant de la masse salariale est clairement précisé dans les documents présentés. Nos statuts prévoient clairement que la gestion du personnel revient à la seule responsabilité du directeur dans le cadre des montants fixés par le budget et votés par le Conseil. Il rappelle que la Direction et lui-même apportent une vigilance toute particulière à la bonne utilisation des fonds publics dans le cadre de la gestion de cette Maison. Par ailleurs, il rappelle que régulièrement, l'équipe de direction informe le Conseil de la politique salariale de la Maison et des différents mouvements de personnel. Il demande à Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ quel serait le coût des astreintes sur une année d'exploitation budgétaire.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ répond que le coût des astreintes représenterait approximativement 8 000 € par an sur une masse salariale brute annuelle d'environ 1,1 M€.

M. Guillaume CREPIN confirme que les budgets relatifs à la masse salariale sont parfaitement présentés, débattus et validés par les membres du Conseil d'Administration. Il considère que c'est bien à la Direction de faire les arbitrages nécessaires. Il rejoint toutefois Mme Christine DIACON sur le fait qu'une note explicative aurait pu être présentée au Conseil d'Administration du 16 avril dernier pour information. Les astreintes ayant été effectuées, il lui semble désormais difficile de ne pas les prendre en compte et de ne pas en valider la rétroactivité.

Mme Sylvie TRUELLE, représentante du personnel depuis de nombreuses années, confirme que les décisions concernant la gestion du personnel à l'intérieur de la masse salariale votée par le Conseil d'Administration a toujours été de la responsabilité du directeur. Concernant les astreintes, elle ajoute qu'elles sont directement liées au fonctionnement du nouveau bâtiment.

Mme Christine DIACON exprime qu'elle ne remet aucunement en question le fondement de la mise en place de ces astreintes mais qu'elle regrette la manière dont elles ont été présentées au Conseil. Il s'agit davantage d'un problème de forme que de fond.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ confirme que la mise en place des astreintes depuis janvier 2024 est indispensable pour soulager la directrice technique qui se trouvait être la seule intervenante à les assumer.

Le président demande si les astreintes ont été payées à ce jour.

M. Olivier ATLAN répond par la négative.

Mme Christine DIACON réitère ses remarques concernant un défaut d'information préalable au Conseil d'Administration et s'interroge sur la rétroactivité

M. Olivier ATLAN affirme qu'il est délicat de ne pas rémunérer des astreintes déjà effectuées. Il propose que l'indemnisation des astreintes d'exploitation pour les membres du personnel soit rétroactive au 1^{er} septembre 2024, mais que les astreintes de la Direction ne soient payées qu'à compter du 16 octobre 2024.

Mme Christine DIACON précise qu'elle souscrit à cette différenciation et à ce mode de calcul.

Les débats sur cette question étant clos, le président soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration la mise en place d'astreintes d'exploitation et d'astreintes de Direction ainsi que le principe de rétroactivité respective précédemment énoncé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

DÉLIBÉRATION N°7/2024
ENCAISSEMENT DES RECETTES (VENTE DE MATERIEL)

Le président donne la parole à Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ pour présenter l'encaissement des recettes (Vente de matériel).

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ explique qu'il a été procédé au renouvellement du parc de praticables, vieux de 30 années et que les anciens ont été mis en vente au tarif unitaire de 10 € TTC. Cette recette n'étant pas prévue par la grille tarifaire votée en avril dernier, il convient de la soumettre au vote des membres du Conseil d'Administration.

Le président demande quel est le montant des recettes obtenues.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ répond que la vente a réuni environ 200 €.

Le président soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration la délibération sur l'encaissement des recettes lié à la vente de praticables.

Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

DÉLIBÉRATION N°8/2024
DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1/2024

Le président invite Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ a présenté les modifications apportées au budget N°1/2024.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ indique qu'il convient d'ajuster le budget supplémentaire à la réalité des besoins de la Maison. Les ajustements suivants doivent ainsi être opérés :

- Chapitre 70 : recettes de billetterie : + 94 K€

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ évoque le très fort engouement du public pour la saison 2024-2025 avec d'ores et déjà des recettes de billetterie supérieures aux prévisions. Elles sont estimées à la fin de l'année à + 94 K€.

A la date du 3 octobre 2024, la recette concernant la période de septembre à décembre s'élève à + 56 K€ sur la billetterie. Le taux de remplissage est déjà de 67 % au 15 octobre et 3 900 cartes Maisondelaculture ont d'ores et déjà été vendues.

Tous les spectacles profitent de cet engouement. L'ajout de représentations supplémentaires sur certains spectacles est à l'étude, que ce soit pour le tout public ou pour les scolaires.

Une représentation scolaire de « Y'a plus d'saisons » a d'ores et déjà été ajoutée pour répondre à la demande et la faisabilité d'ajouter des représentations tout public du spectacle « Les P'tits Touts » est actuellement à l'étude.

- Chapitre 74 : subventions : + 15 K€

Grâce à des échanges avec les équipes de l'ONDA, un financement a été obtenu pour soutenir l'accueil des spectacles « Und » et « Je crois que dehors c'est le Printemps ».

- Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : + 1 000€

- Chapitre 77 : produits exceptionnels : + 90 K€

Il s'agit là de recettes liées à la vente des praticables, d'avoirs non utilisés liés à la billetterie, d'un remboursement de sinistre de la MAIF, d'une reprise de provision EDF et URSSAF qu'il convient de réintégrer dans nos comptes.

L'ensemble de ces recettes supplémentaires représente un montant de 200 K€ et est compensé en dépenses par :

- Chapitre 042 : augmentation de 15 K€ des amortissements pour couvrir l'intégralité des besoins de 2024 ;
- Chapitre 011 : +185k€ ; possibilité d'accueillir plus de compagnies en résidence et de soutenir davantage de projets en coproduction.

Ainsi le budget de la Maison de la Culture s'établit à 4 865 K€ en fonctionnement et 134 K€ en investissement.

M. Guillaume CREPIN se réjouit du nombre de cartes vendues.

Le Président précise que ce chiffre ne fait que confirmer l'engouement du public suite à l'ouverture du nouveau bâtiment et l'adhésion du public aux propositions artistiques de la Maison.

Il soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration la décision modificative au budget n°1/2024.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

POINT SUR LE DEBUT DE LA SAISON 2024-2025

Le Président propose de modifier légèrement le déroulé de l'ordre du jour afin d'aborder la délibération N°9/2024 pour permettre à M. Yann GALUT de rejoindre le Conseil.

Il invite donc M. Olivier ATLAN à aborder directement le point sur le début de la saison 2024-2025.

M. Olivier ATLAN rappelle que traditionnellement, la billetterie de la nouvelle saison s'ouvrait au public en juin. La présentation de saison, elle, était programmée en septembre en raison de la gêne occasionnée par la Foire Jacques Cœur. En 2023, l'équipe a dû faire face au mécontentement du public car dès le mois de juin, plus de dix spectacles affichaient déjà complets. Il a donc été décidé, pour le lancement de la saison 2024-2025, le 12 septembre, de n'ouvrir la billetterie que le soir même. Le succès a été au rendez-vous puisqu'il a été comptabilisé 45 000 € de chiffre d'affaires dès l'ouverture des caisses. Cet engouement s'explique par le travail effectué par l'équipe des relations publiques, par une programmation à laquelle les spectateurs adhèrent et sans doute par la dynamique de Bourges Capitale Européenne de la Culture (BCEC) 2028. Les jours qui ont suivi la présentation de la saison ont confirmé cette forte affluence. Six jours après, plus de 40% des billets de l'ensemble de la saison étaient déjà vendus et 60% 18 jours après, ce qui représente le seuil d'équilibre budgétaire et au 15 octobre, 67% des billets étaient d'ores et déjà vendus.

Sur le plan artistique, il convient de souligner la grande réussite de la création « Ce qu'on a de meilleur », de la compagnie départementale Alaska, accueillie en résidence pendant près d'un mois et demi et qui est associée au camp de base de la Maison depuis un an. Les décors ont par ailleurs été réalisés par l'équipe de

l'atelier de la Maison de la Culture. Trois autres représentations sont programmées à Châteauroux, Sénart et Chalon-sur-Saône.

Le spectacle « Dracula », accueilli sur une seule date a également connu un immense succès. En revanche, « Dom Juan » ne rencontrera sans doute pas le succès escompté. Sa durée de 2h40 en explique peut-être les raisons. Olivier Atlan invite les membres du Conseil d'Administration à venir découvrir ce très beau spectacle.

Le président confirme la belle vitalité de la présentation de la saison 2024-2025. Il a été impressionné par la grande affluence du public.

M. Olivier ATLAN confirme qu'il a fallu ouvrir en dernière minute la salle de cinéma Agnès VARDA pour une projection simultanée afin de pouvoir satisfaire le maximum de public. Malheureusement, entre 50 et 100 personnes ont dû rebrousser chemin faute de places

DÉLIBÉRATION N°9/2024 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025
--

M. Yann GALUT, maire de Bourges, rejoint la séance.

Le président l'informe que l'on vient d'évoquer l'engouement du public pour la saison 2024-2025 auquel il convient d'ajouter l'importante fréquentation du cinéma.

Ces bons résultats ne doivent pas pour autant nous faire oublier les orientations budgétaires difficiles qui s'annoncent pour l'année 2025. Il rappelle que les dépenses de fonctionnement du nouveau bâtiment n'ont pas été évaluées à leur juste valeur malgré le travail de la commission budgétaire au sein du Conseil d'Administration. L'augmentation des dépenses des fluides à cause d'une inflation importante n'a pas pu être anticipée. Il rappelle que depuis plusieurs exercices, les financements des collectivités ont été simplement reconduits à l'identique. Chacun peut par ailleurs observer la bonne santé de l'activité de la Maison avec des recettes propres en augmentation. Pourtant, il est à noter qu'année après année, la part artistique dans le budget est en régression constante, ce qui sape dangereusement les fondamentaux historiques de cette Maison, à savoir la production et la création. A un moment où un bâtiment nouveau permet enfin le plein exercice de nos missions, l'avenir budgétaire de notre Etablissement Public de Coopération Culturel (EPCC) doit nous inquiéter. Une importante réflexion à ce sujet devient indispensable. Si le budget 2025 se trouvait en diminution, ce serait tout l'équilibre de la Maison qui se trouverait remis en cause. Chacun le sait, les engagements artistiques se prennent longtemps à l'avance, et la parole donnée aux équipes artistiques vaut engagement. Le rôle du Conseil d'Administration est d'accompagner le mieux possible les évolutions budgétaires et de pouvoir les anticiper.

Le président indique qu'à la lecture dans la presse d'articles consacrés aux graves difficultés budgétaires rencontrées par les collectivités territoriales, notre Maison se trouve, de fait, face à un avenir incertain. Il souhaite donc un échange approfondi, sincère et complet sur ces prochaines années sans doute difficiles sur le plan budgétaire.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ rappelle qu'effectivement en 2024, il avait été présenté au débat d'orientation budgétaire, un déficit de -100 K€ correspondant à des dépenses en hausse liées au bâtiment, à l'inflation et aux augmentations automatiques de salaires.

Le budget 2025 présenté est déficitaire de -250 K€, ce qui s'explique par deux éléments :

- Suppression de 120 K€ de subventions fléchées du Conseil Départemental ;
- 130 K€ de dépenses supplémentaires liées au bâtiment, à l'inflation et aux salaires.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ indique par ailleurs que la question de l'actualisation des salaires attendue par le personnel contribue à un climat qui se tend.

Elle présente le budget des dépenses et des recettes 2025.

DEPENSES 2025

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont toujours contenues. La Maison de la Culture est très dépendante des dépenses de maintenance du bâtiment qui sont en hausse par rapport aux prévisions. Une offre de marché public vient de paraître pour l'ensemble de la maintenance du bâtiment en espérant que cela permettra d'en rationaliser les coûts.

Bien que les dépenses liées aux fluides soient pour le moment contenues, le montant facturé augmente malgré une baisse de la consommation.

Les salaires augmentent mécaniquement de 1% tous les ans. En 2024, ils n'ont pas augmenté plus que le 1% négocié dans l'accord d'entreprise alors que les prévisions d'inflation étaient de 2 à 3% sur l'année. Pour rappel, en 2023, avec une inflation à 4,9%, l'augmentation des salaires n'a été que de 3% pour tous les salariés, sauf ceux des groupes 2 et 3 qui n'ont été augmentés que de 1%. En 2022, malgré une inflation à 5,2%, l'augmentation des salaires ne s'est élevée qu'à 1% seulement.

Artistique :

Compte tenu de l'ouverture du nouveau bâtiment et de l'engouement toujours plus important du public, le choix de maintenir une programmation riche et diversifiée a été fait.

RECETTES 2025

Concernant les recettes propres, Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ attire l'attention du Conseil sur le fait qu'elles sont au plus haut. Comme précédemment évoqué, le fort engouement pour la saison 2024-2025 permet d'ores et déjà d'atteindre les objectifs de recettes fixés dans le budget sur la base d'un remplissage à 60%. Les perspectives de recettes propres ont donc été réévaluées en ce sens.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ souligne qu'une baisse de fréquentation du public de 1 point aurait pour conséquence directe un manque à gagner de 7 à 10 K€ en recette de billetterie.

Du côté du mécénat, le choix a été fait de rester offensifs en prévoyant 50 K€ de recettes (au-delà des 30 K€ prévus dans le CPO).

Quant aux subventions, comme rapidement évoqué en préambule, le budget présenté prend en compte des financements et des contributions stables pour l'ensemble des collectivités, sauf pour le Conseil Départemental du Cher qui a d'ores et déjà annoncé la suppression de 120 K€ de subventions fléchées destinées à financer :

- 5 K€ pour l'accessibilité ;
- 50 K€ pour les tournées décentralisées ;
- 65 K€ pour les coproductions.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ attire également l'attention du Conseil sur Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028. Elle explique en effet qu'à ce stade, la Maison de la Culture ne dispose d'aucune information lui permettant d'espérer que la baisse annoncée par le Conseil Départemental puisse être compensée par un apport financier dans le cadre de BCEC 2028. En tout état de cause cet hypothétique apport ne saurait combler en rien la diminution des financements du Conseil Départemental.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ indique que la seule possibilité d'équilibrer le budget serait alors la suppression pure et simple sur le territoire départemental de l'activité financée spécifiquement. Pour le reste, il conviendra de réduire drastiquement les dépenses de coproductions et d'accueil.

La fréquentation du public n'a cessé d'augmenter depuis l'ouverture de la Maison en 2021, pour atteindre près de 100 000 spectateurs en 2023. Le public est toujours plus en demande de spectacles et dès que cela est possible, la Maison ajoute des représentations supplémentaires. La réduction annoncée des financements alloués à la Maison de la Culture aura directement des conséquences sur ses moyens de production, mais amènera aussi une diminution du nombre de représentations dans la saison, ce qui entraînera une activité largement réduite. Proposer une offre amenuisée et donc accueillir moins de spectateurs n'est pas un signe très encourageant à un moment où Bourges vient d'être désignée Capitale Européenne de la Culture 2028.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ se dit navrée de devoir présenter aux membres du Conseil de telles perspectives budgétaires à un moment où la Maison atteint une fréquentation inédite. Elle explique être dans l'impossibilité de pouvoir rationaliser les dépenses de fonctionnement et d'optimiser davantage les recettes propres.

Elle constate qu'à moyens constants, il manque bien les 150 K€ qui avaient été demandés lors du comité des financeurs de novembre 2020, juste avant l'ouverture du nouveau bâtiment. Elle conclut, elle aussi, sur la nécessité d'anticiper au mieux les prochains budgets. Elle rappelle que le budget artistique 2025 est déjà très largement engagé à cette date et ce jusqu'en juin 2025 inclus. Il convient donc de connaître au plus tôt les intentions et les possibilités des collectivités pour les budgets 2026, 2027 et suivants.

Le président invite les membres du Conseil à faire part de leurs remarques face à cette situation inquiétante

M. Yann GALUT prend la parole pour expliquer sa difficulté à exprimer clairement les choses dans la mesure où jusqu'à jeudi dernier, le budget municipal était clairement et sereinement établi. Or, le Gouvernement a inversé la tendance en présentant un plan drastique de réduction de ses dépenses de 60 Md€ dont 5 M€ concernent directement les collectivités locales. L'impact pour la ville de Bourges est estimé entre 2 à 3 M€. L'état se sert ainsi des collectivités locales pour réduire son propre déficit. Il se dit dans l'incapacité de boucler le budget de la ville. Il souhaite avant tout éviter que la ville ne soit mise sous tutelle de l'État. Il est contraint d'envisager une baisse des subventions accordées aux principales institutions culturelles et sportives œuvrant sur la ville. La contribution la plus importante est celle qui finance l'EPCC Maison de la culture pour un montant de 1,2 M€. Il rappelle aussi les engagements de la ville au niveau du budget de fonctionnement de BSEC 2028 qui s'élève à 46,5 M€. Le vote de la loi de Finances 2025 est prévu le 29 décembre prochain. Il informe le Conseil se trouver dans l'incapacité de communiquer des chiffres précis avant cette date. Il espère que bon nombre d'acteurs se mobiliseront pour infléchir les prévisions de l'État.

Le Président donne la parole à M. Jacques FLEURY qui la demande.

M. Jacques FLEURY informe le Conseil qu'il parlera, lui aussi, en toute vérité. Il a assisté hier à un échange avec ses homologues d'autres départements pour évoquer les impacts désastreux qu'auront les annonces gouvernementales sur les budgets des Conseils Départementaux. Le constat est que si la loi de Finances est votée telle qu'annoncée, les 2/3 des 103 départements seront dans l'impossibilité de boucler leur budget 2025. Il donne en exemple pour illustrer son propos quelques chiffres concernant le département du Cher. La baisse des financements d'état nécessitera d'opérer des diminutions importantes sur toutes les lignes budgétaires du Département ce qui risque de mettre en danger des secteurs importants comme le handicap, l'enfance, les personnes âgées, mais également le secteur culturel et sportif. Les Bains Douches, l'Antre Peaux, le centre culturel de rencontre de Noirlac, la Maison de la Culture, le Printemps de Bourges seront concernés. Il convient de tout mettre en œuvre pour que le département ne soit pas mis sous tutelle de l'Etat. M. Jacques FLEURY espère que ses paroles et ses demandes seront entendues par nos gouvernants.

Le Président donne la parole à M. Guillaume CREPIN pour la Région.

M. Guillaume CREPIN s'associe aux mots de colère exprimés par M. Yann GALUT dans la presse régionale. Il rappelle que le rôle des élus est de faire des choix, de décider, de définir des priorités face à des situations telles que l'inflation, la crise sanitaire et d'accompagner le mieux possible les jeunes et les personnes défavorisées. Pour le budget 2025, le Conseil Régional Centre-Val de Loire s'apprêtait comme pour les années précédentes, malgré les difficultés, à sacraliser son budget culturel mais l'annonce du gouvernement rebat les cartes.

Pour la région Centre-Val de Loire, cela représente un écart de 50 à 70 M€ entre les recettes et les dépenses supplémentaires. L'ensemble des élus va devoir se mobiliser pour faire reculer le gouvernement sur cette décision. Une fois le budget voté, il conviendra de trouver des solutions.

Le Président donne la parole à Mme Christine DIACON pour la DRAC Centre- Val de Loire.

Mme Christine DIACON informe que les arbitrages du Ministère de la Culture n'ont pas encore eu lieu et que les conditions du soutien financier aux institutions ne seront pas connues d'ici fin décembre, début janvier. Elle ajoute que le Ministère semble vouloir maintenir ses budgets, mais cette information reste à confirmer. Elle indique que les prévisions budgétaires de la DRAC s'orientent vers une stabilité de ses crédits sans pour autant pouvoir compenser les baisses qui seraient annoncées par les collectivités.

Mme Christine DIACON propose des échanges de travail en petit comité afin de mener une réflexion sur le budget ainsi que d'envisager d'autres scénarios que ceux qui viennent d'être proposés afin de prendre les bonnes décisions au moment du vote définitif de la loi de Finances.

Le président affirme avoir conscience des réelles difficultés budgétaires des collectivités, difficultés qui risquent de rejaillir directement sur le budget de l'EPCC. Il acte aussi leur incapacité à prendre aujourd'hui des engagements financiers précis. Il rappelle néanmoins que pour 2025, le budget artistique est déjà largement engagé et ce jusqu'à fin juin et qu'il sera difficile d'y revenir. Le contexte ne permet pas à l'heure actuelle de définir précisément les contours du budget 2025.

Il rappelle aussi que le CPO s'élabore à partir d'un budget déterminé sur plusieurs exercices. En cela, il indique se trouver en accord avec la proposition de Mme Christine DIACON de la nécessité d'en débattre rapidement. Il ajoute que paradoxalement, l'ensemble des tutelles a fait de considérables efforts pour ouvrir ce magnifique bâtiment, mais que la situation budgétaire pourrait à terme faire courir à la Maison le risque de ne pas pouvoir fonctionner de façon optimum. Il paraît alors absurde d'avoir engagé de tels investissements pour parvenir à une telle situation. Il en est de même pour l'abbaye de Noirlac et si le soutien aux deux EPCC sur le département était compromis, c'est l'avenir des artistes et des compagnies locales qui s'en trouverait gravement altéré.

Il conviendra d'en tenir compte dans des arbitrages qui s'annoncent douloureux. La réflexion doit être menée collectivement et sereinement pour anticiper des décisions qui risquent d'avoir de graves retombées.

M. Olivier ATLAN remercie l'ensemble des intervenants pour la véracité de leurs propos. Il informe le Conseil qu'il se rendra le 21 novembre 2024 au Ministère de la Culture afin de faire un point de la situation de la Maison avec Véronique EVANNO et Christopher MILES. Peut-être y aura-t-il des pistes de réflexion à l'issue de ce rendez-vous.

Il approuve la proposition de réunir à nouveau la commission budgétaire qui était en place avant l'ouverture du nouveau bâtiment afin d'envisager des solutions adaptées.

Mme Christine DIACON donne son accord pour que certaines missions soient repensées.

M. Olivier ATLAN informe le Conseil que l'équipe de Direction doit se réunir très prochainement afin d'envisager certaines pistes d'économies. Il rappelle que le budget primitif doit être voté au Conseil d'Administration de décembre prochain alors que les choix du gouvernement en matière de budget ne seront pas connus à cette date.

Le président pense qu'il sera difficile de voter le budget 2025 en décembre compte tenu des grandes incertitudes budgétaires qui pèsent sur les finances des collectivités.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ précise que le budget 2025 devra être voté avant le 15 janvier

M. Yann GALUT pense que la loi de Finances du gouvernement n'étant pas votée avant le 29 décembre 2024, il lui sera impossible de communiquer sur les arbitrages budgétaires avant le 10 janvier 2025.

Mme Anna-Laude BOULON se demande s'il ne serait pas envisageable de s'affranchir un peu des statuts en organisant un Conseil d'Administration exceptionnel autour du 20 janvier 2025 pour le vote du budget

Le président se montre, lui aussi, favorable au vote du budget primitif lors d'un Conseil d'Administration exceptionnel en janvier.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ indique que compte tenu des différentes interventions, le budget primitif devra être voté lors d'un Conseil d'Administration qui se tiendra fin janvier/début février.

M. Olivier ATLAN informe le Conseil que le prochain CPO doit, de toutes les façons, être signé avant fin 2025. Le projet prendra en compte de nouveaux enjeux et un contexte budgétaire sans doute tendu.

M. Yannick BEDIN confirme que les annonces gouvernementales sur le projet de loi de Finances fragiliseront BCEC 2028. Il regrette que l'image de cet ambitieux projet soit écornée par une rumeur selon laquelle ce projet serait responsable des baisses de subvention infligées à certaines structures, alors qu'il n'en est rien

Mme Elisabeth SANSON souhaiterait que l'abbaye de Noirlac et la Maison de la Culture mènent conjointement une réflexion sur leurs situations financières difficiles. Elle explique, très émue, que dès 2025, les impacts d'éventuelles baisses de financement seront très douloureux par leurs répercussions sur le projet artistique. Un important travail est réalisé par les équipes avec des moyens déjà contraints. A terme, on risque de faire mourir tout une richesse artistique. La culture est l'âme d'un territoire et s'y attaquer est grandement préjudiciable pour les habitants et les artistes.

Le président affirme que la situation des deux EPCC du département risque à terme de devenir très difficile voire intenable. Il rappelle à ce propos qu'il s'agit bien dans les deux cas d'établissements publics financés par l'État et les collectivités locales.

M. Jacques FLEURY explique qu'il convient effectivement d'attendre les arbitrages budgétaires de l'État, mais que d'ici là, il convient de se battre dès maintenant. Il partage l'émotion de Mme Elisabeth SANSON et demande à ne pas laisser les élus se battre seuls.

M. Olivier ATLAN informe que le SYNDEAC se met en action. Il explique que la seule enveloppe budgétaire sur laquelle il est possible d'intervenir est celle du Pass Culture qui représente 250 M€ ; la part individuelle s'élève à 1% pour le spectacle vivant, le Pass Culture collectif quant à lui fonctionne bien. Il se dit prêt à envisager avec Mme Elisabeth SANSON ce qu'il convient de faire comme démarches communes. Il ajoute que des leviers existent au niveau de l'Etat pour faire face à la situation, mais pas au niveau des collectivités territoriales.

M. Fabrice HOEFFELIN considère que si les EPCC ont été à juste titre évoqués, il ne faudrait pas, en revanche, oublier les associations qui se trouvent menacées de licenciements économiques. Si elles sont plus résilientes, leur désarroi n'en est pas moins important. Il commence à se faire sentir à tous les niveaux.

M. Jacques FLEURY indique que les élus de tous les départements sont investis dans un même combat. Le premier Ministre a été interpellé et les Conseillers Départementaux comptent sur les Sénateurs pour les soutenir lors du congrès des Assises des départements de France qui se tiendront mi-novembre à Angers.

Les débats étant clos, Le président soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration le débat d'orientation budgétaire 2025.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

PRESENTATION DE L'AUTO-EVALUATION DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS SUR LA PERIODE 2021-2024
--

M. Olivier ATLAN présente au Conseil l'auto-évaluation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs (CPO) de la Maison de la Culture sur la période 2021-2024.

Les principaux objectifs sont rappelés :

- Viser l'appropriation du nouveau lieu par l'ensemble de la population au-delà du public déjà concerné ;
- Être un lieu de vie, ouvert à tous, seul ou en groupes ;
- Ouvrir la Maison de la Culture 7 jours sur 7 ;
- Faire de la nouvelle Maison, un lieu de ressources pour les associations et pour les compagnies régionales en lien avec les comités d'experts et le réseau labellisé de la Région Centre-Val de Loire ;
- Multiplier, grâce à la salle de médiation, les rencontres, débats, conférences et ateliers ;
- Favoriser l'accès à la Maison de la Culture et l'accueil du public ;
- Accroître encore la place de la Maison dans le réseau européen des lieux de création, grâce notamment à son atelier de construction ;
- Accroître la fréquentation du spectacle vivant de 20% et celle du cinéma de 30% ;
- Mettre en œuvre la démarche RSE.

La plupart de ces objectifs a été réalisée, voir dépassée et pour certains largement. Ces résultats ont été rendus possible grâce au soutien des partenaires publics et privés, à l'adhésion d'un public fidèle qui s'est considérablement élargi et à l'engagement d'une équipe exceptionnelle et soudée malgré le départ en retraite et le renouvellement de près de 1/3 de ses membres.

La programmation :

La nouvelle Maison de la Culture a été un véritable appel d'air qui a permis d'augmenter sur la période de 2021 à 2024 le nombre de :

- Spectacles : évolution de 34 à 56, soit +64% ;
- Représentations : évolution de 88 à 137, soit +55% ;
- Spectateurs : 20358 en 2021 et 34000 en 2024, soit +67% ;
- Ventes de cartes d'abonnement : évolution de 2 500 à 4 700, soit +88%.

M. Olivier ATLAN explique que depuis 2023, le budget disponible pour l'artistique se réduit nettement, l'obligeant à restreindre la programmation. Il fait part de son inquiétude sur les saisons à venir et se demande comment il sera possible de dépasser les 96 500 spectateurs comptabilisés en 2023 sans une consolidation budget de la Maison.

Le président exprime sa crainte de voir les baisses de financements envisagées réduire encore la voilure artistique de la Maison. Cela aurait, à n'en pas douter, des répercussions sur l'ambition du prochain CPO.

Les coproductions :

Depuis 2021, la salle René Gonzalez, espace de répétitions et de créations, a été mise à la disposition d'équipes en création, de compagnies implantées en région, plus de 120 jours chaque saison. En 2024, 20 projets ont été coproduits alors qu'ils n'étaient que 18 en 2021.

Le Camp de Base :

Épicentre du projet artistique, le Camp de Base, initialement constitué de 2 artistes associés, le metteur en scène Frédéric CONSTANT et le chorégraphe, Philippe JAMET, s'est déployé sur le territoire avec de nombreux projets de création, des ateliers et des rencontres. Dans un second temps, d'autres artistes l'ont rejoint. Il a été néanmoins difficile de retrouver une même capacité de création, d'intervention, de réactivité, à la fois pour des raisons budgétaires, mais aussi en raison de choix qui ne se sont pas toujours révélés ni justes, ni efficaces.

M. Olivier ATLAN informe le Conseil que pour ces raisons, il a réorienté depuis deux ans le Camp de Base dans trois directions prioritaires :

- Travailler davantage à l'échelle du territoire ;
- Retisser le lien avec le milieu amateur ;
- Développer la dimension européenne dans le cadre de Bourges Capitale Européenne 2028.

Aujourd'hui, le Camp de Base réunit Alexandra BADEA, Jacques VINCEY, la compagnie Alaska, le Turak théâtre et Dorian ROSSEL.

Le cinéma :

Après une reprise difficile post crise sanitaire, l'activité cinéma, forte de ses deux salles de cinéma de 160 et 120 places, connaît une nette évolution sur chaque saison :

- 1 334 à 2 659 séances, soit une hausse de 100 % ;
- 40 614 à 60 000 spectateurs, soit une hausse de 47%.

L'ensemble des dispositifs d'éducation à l'image qui vont de la maternelle au lycée permettent de sensibiliser le jeune public. A cela, s'ajoutent les nombreuses séances scolaires proposées hors dispositifs mais répondant à des commandes spécifiques de la part des enseignants.

En 2024, le nouveau système de billetterie a notamment permis la mise en place de l'offre du Pass Culture individuel, la remontée automatique des données de programmation sur le site internet et l'achat de billets en ligne a été facilité. La fréquence de programmation s'organise « à la quinzaine », permettant ainsi une meilleure réactivité face à l'actualité des sorties de films et gagner de la souplesse sur les délais de diffusion de certains films.

M. Nicolas BONNES témoigne que la mise en place des séances du mercredi à 5 € est très appréciable. Elle permet à la Maison de la Culture de se différencier des cinémas CGR qui programment les sorties nationales sur cette journée.

Les actions culturelles :

Les actions culturelles bénéficient de l'apport des artistes du Camp de Base notamment et des compagnies accueillies tout au long de la saison. De nombreuses actions se déploient sur un large territoire autour de Bourges. Elles sont conçues, menées et animées par une équipe de relations publiques de 3 personnes particulièrement inventive et engagée. Ce travail en profondeur a permis de sensibiliser, entre autres, un nouveau public de quadragénaires et de jeunes enfants.

L'équipe :

La Maison de la Culture bénéficie d'une équipe motivée, avec des profils diversifiés et qui fait preuve d'un savoir-faire précieux. L'un des enjeux des dernières années a été d'anticiper au mieux les nombreux départs à la retraite dans l'équipe de permanents. Ainsi, de 2019 à 2024, 14 personnes ont fait valoir leur droit à la retraite.

La Maison de la Culture a accueilli en 2023/2024, Mme Sylvie PEIREIRA, en qualité de responsable comptable et sociale, Mme Anne FAUQUEMBERGUE en qualité de directrice des relations extérieures, M. Benoît CHANEZ en qualité de responsable des ateliers,

La démarche Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) :

La Maison de la Culture, consciente de sa place et de son impact sur l'ensemble des volets sociétaux, a fait le choix de s'engager en 2023 dans une démarche RSE, avec le soutien de l'AFDAS et du cabinet de consultant Chorus. Au terme de plusieurs séances de travail en présence du consultant, de l'équipe de Direction, de la vice-présidente et du président de l'EPCC puis de l'ensemble de l'équipe, 37 mesures phares à réaliser à court, moyen et long terme, ont été retenues. Les premières mesures mises en œuvre ont été notamment la rédaction de fiches de poste pour le personnel et la mise en place d'un organigramme de l'équipe permanente. Cette importante action s'est faite, grâce là encore à l'AFDAS, à l'intervention de Missions Culture et avec l'ensemble des salariés concernés. Par ailleurs, le passage des projecteurs en LED prochainement envisagé représente un coût évalué à 780 K€ HT. Il favorisera une meilleure gestion des fluides.

Le dialogue social :

La récente crise de l'inflation n'a pas épargné la Maison de la Culture qui a réfléchi étroitement avec le CSE sur cette question. Cette réflexion a permis de revaloriser certains postes, notamment ceux des relations avec le public, tout en maintenant pour l'ensemble de l'équipe des salaires au moins supérieurs à 5% au-dessus de la grille syndicale.

La différence entre la masse salariale des permanents en 2022 et 2023 s'explique par le fait que les salaires des permanents de l'atelier n'avaient pas été intégrés dans la masse salariale 2022.

Le budget :

Afin de mieux accompagner l'ouverture du nouveau bâtiment, le Conseil d'Administration avait mis en place dès 2018 des commissions budgétaires afin d'anticiper de manière collégiale le budget nécessaire pour réussir cette étape déterminante. Ces commissions ont abouti à la demande d'augmentation des contributions de fonctionnement à hauteur de 595 K€ (405 K€ pour le fonctionnement/190 K€ pour l'artistique) présentée lors du comité des financeurs du 5 décembre 2019. A l'issue du comité des financeurs du 10 novembre 2020, l'augmentation des contributions accordée est de 450 K€ avec une montée en charge sur 3 exercices : 2019, 2020, 2021.

Les recettes sont en augmentation grâce à la bonne santé de la billetterie et aux apports en mécénat. Cette apparente bonne santé des recettes propres amenant à un accroissement global du budget masque pourtant une réalité bien différente. Depuis plusieurs années, la part des aides publiques stagne, ce qui engendre automatiquement une érosion du budget artistiques. Heureusement les recettes propres sont au plus haut, mais que se passerait-il s'il en était différemment ?

Le bâtiment coûte plus que prévu et les 150 K€ non attribués par le comité des financeurs, agit sur le budget en entraînant une diminution de l'offre de spectacles et une réduction importante des apports en production. Les années 2022 et 2023 ont permis de capitaliser des moyens grâce à des reports liés à la crise sanitaire. 2024 est une année sans report, ce qui a engendré une baisse du nombre de levers de rideaux de 13%.

Si cette rigueur budgétaire se poursuit, cette situation ne fera que s'aggraver dans les années à venir et la part consacrée à l'artistique diminuera d'autant plus. La spirale moins de levers de rideaux, moins de recettes risque de s'accroître. Il apparaît donc nécessaire de réfléchir à une nouvelle donne concernant l'évolution des financements de la Maison de la Culture et ses grands équilibres structurels.

La communication :

La Maison de la Culture développe une communication multi-canal :

- Outils printés : brochure, Zcard, affiches, affichettes, flyers, invitations, dépliant cinéma... ;
- Outils numériques : site internet, Facebook, Instagram, LinkedIn, Vimeo, YouTube ;
- Les actions culturelles adossées à des prestataires dont la Maison intègre les outils institutionnels (DarDar, Yep's, Pass Culture...) ;
- Les actions presse ciblée (Mouvement, RCF ...).

Totalement renouvelée en 2012, puis en 2018 avec une nouvelle charte graphique, la communication de la Maison de la Culture, depuis son ouverture, poursuit son évolution avec un nouvel outil, la Zcard. L'objectif étant de sensibiliser la population aux différentes actions culturelles proposées et à la programmation de la saison, bien au-delà du public déjà convaincu.

Vers un nouveau bilan CPO :

M. Olivier ATLAN sollicitera un nouveau mandat à la direction de la Maison de la Culture et proposera un nouveau Contrat d'objectifs s'inscrivant dans la dynamique de BCE 2028, dont les axes principaux seront :

- La création d'un pôle international de production et de diffusion (Maison de la Culture de Bourges et Equinoxe de Châteauroux) ;
- Un renforcement de l'action territoriale à l'échelle du département ;
- Un renforcement du lien avec les artistes amateurs ;
- Un lien plus étroit entre les programmations spectacle vivant et cinéma ;
- Une dimension internationale et européenne affirmée avec le jumelage de la Maison de la Culture avec le Théâtre de la Cité Bleue à Genève, le Théâtre Kléber Meleau à Lausanne et le Théâtre national de Wallonie-Bruxelles ;
- Dans le cadre de la démarche RSE, faire de l'atelier de construction de la Maison de la Culture un modèle national en matière de recyclage des décors.

Le président tient à souligner la qualité du bilan présenté du CPO des années 2021 à 2023 qui présente clairement les résultats obtenus.

Mme Christine DIACON indique qu'elle se réserve la possibilité d'en reparler de manière plus approfondie car elle n'a pas encore eu l'opportunité d'étudier dans le détail ce document.

Mme Anna-Laude BOULON demande s'il ne serait pas utile d'avoir une présentation détaillée des projets qui seront développés dans le cadre de Bourges Capitale Européenne Culturelle 2028.

M. Olivier ATLAN répond qu'il n'a pas d'autres informations à communiquer en dehors de celles présentées sur Alexandra BADEA et Jacques VINCEY. Il ajoute toutefois que la Maison de la Culture ne serait être qu'un simple « garage » pour les projets de BCEC 2028. Une rencontre entre les deux équipes est organisée toutes les six semaines à compter du 6 novembre 2024 afin de réfléchir collégialement sur les orientations des choix à prendre en collaboration.

Mme Christine DIACON demande si le budget dédié à BCEC 2028 pourrait lui être communiqué prochainement afin de l'aider dans la construction du budget de la DRAC.

M. Olivier ATLAN répond qu'il aimerait pouvoir lui communiquer, mais qu'à ce jour, il n'a pas d'informations claires à ce sujet.

M. Guillaume CREPIN s'engage à l'exiger. Il considère que le dialogue n'est pas suffisamment « nourri » sur cette question et qu'il est temps que les choses s'éclaircissent au plus vite. Il convient que chaque structure puisse se projeter clairement dans ce beau projet

Le président pense qu'il serait plus judicieux de programmer ces rendez-vous au moment où les orientations budgétaires pour 2025 seront définitivement connues.

M. Olivier ATLAN conclut sa présentation en précisant que le bilan du CPO qu'il a présenté se veut à la fois un rapport moral d'activité et une analyse quantifiée.

QUESTIONS DIVERSES

Le président aborde la question du renouvellement de la convention de mise à disposition du bâtiment signée pour une période de 3 ans et qui arrive à son terme au printemps prochain. Un travail d'analyse et de réflexion a été mené conjointement entre l'équipe de la Maison de la culture et les différentes équipes concernées de la ville. Il indique que cette première période de 3 ans a permis de tester le fonctionnement du bâtiment. Il propose que la signature du renouvellement de cette convention s'inscrive à l'avenir dans une période plus longue.

M. Olivier ATLAN répond qu'il évoquera cette question lors de son rendez-vous du 21 novembre 2024 avec Hugo LEFELLE.

Mme Anna-Laude BOULON indique que cette convention d'occupation est d'autant plus importante qu'elle sera annexée au prochain CPO.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie chaleureusement l'ensemble des membres présents à ce Conseil d'Administration pour la qualité de leurs échanges. Il conclut en faisant valoir combien les prochaines décisions qui seront prises budgétairement auront d'impact dans le devenir de notre Maison à une période où tous les regards seront tournés vers Bourges, future Capitale Européenne de la Culture. Il en appelle à la responsabilité de tous.

La séance prend fin à 16h50.